

Information importante

A compter de la rentrée 2023, il n'y a plus de demande de bourse à effectuer pour les habitants de la ville de Die.

<u>Une tarification au Quotient Familial a été mise en place.</u> Il faut, pour en bénéficier, faire parvenir, lors de l'inscription à la cantine ou directement au service Cantine, <u>le montant de votre QF ainsi qu'un justificatif récent</u>.

Voici le tableau de la tarification 2023/2024 :

Tarifs 2023/2024	
3è tranche (QF de 0 à 899)	1,00 €
2è tranche (QF de 900 à 999)	3,65 €
1ère tranche (QF > 1000) - Prix normal	3,85 €
	Prix de revient moins
Elèves extérieurs à Die	prise en charge votre commune

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Service Cantine à l'adresse : <u>cantinescolaire@mairie-die.fr</u>